

AVIS AU PUBLIC

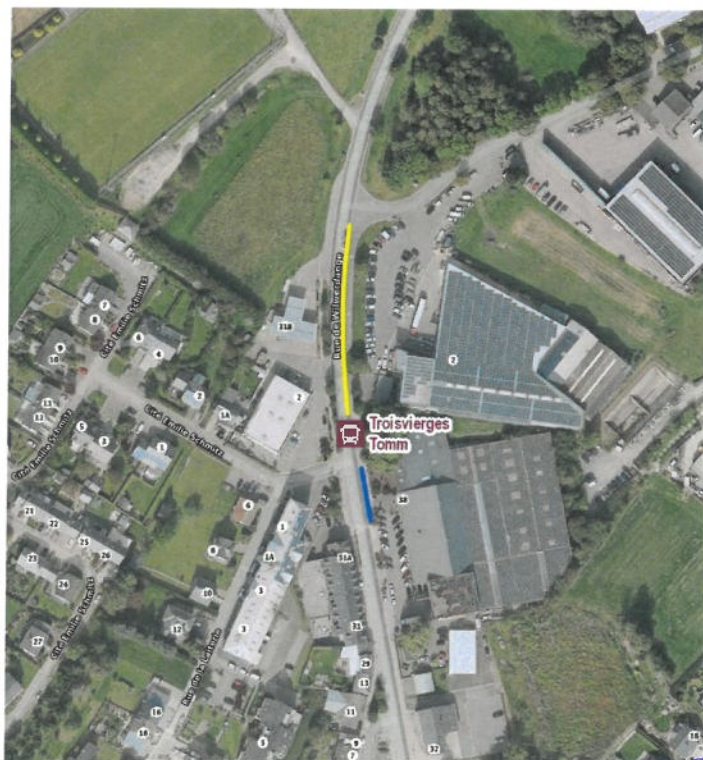
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 6 mai 2022, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routier à la N12 « rue de Wilwerdange » à Troisvierges à partir du 10 mai 2022, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à partir de mardi 10 mai 2022, jusqu'à la fin des travaux ;

- **Le tronçon de rue de la N12, « rue de Wilwerdange » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux. Les signaux colorés lumineux seront déplacés en fonction de l'avancement du chantier.**
- **Déplacement de l'arrêt-bus Troisvierges Tomm comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé.**
- **Suppression de quatre places de stationnement à hauteur de « 38, rue de Wilwerdange » à Troisvierges comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé**
- **Le trottoir sera fermé le long du tronçon de rue de la N12, « rue de Wilwerdange » à Troisvierges, dans la zone du chantier, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « fin travaux »